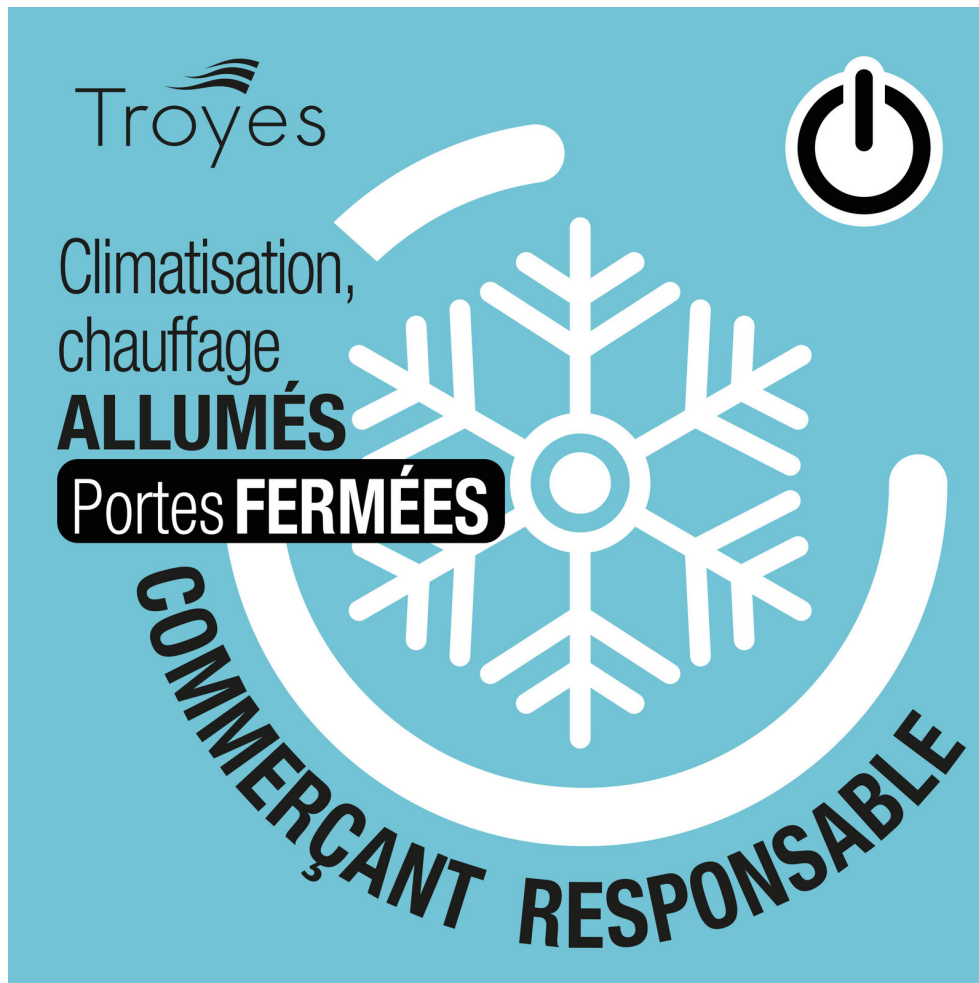


Economie d'énergie : les commerçants invités à s'engager



Pour sensibiliser les professionnels et salariés à éteindre leurs lumières après la fermeture des commerces ou en dehors de toute activité (entretiens des locaux, inventaires...), la Ville de Troyes a mis en place depuis l'été 2021 une charte des bonnes pratiques. En contrepartie d'un engagement moral et de la signature d'une charte, les commerçants engagés sont dotés d'un autocollant à apposer sur leur vitrine. Cette initiative a déjà permis de fédérer plus d'une vingtaine de professionnels troyens.

Laisser les portes ouvertes alors que la climatisation ou le chauffage est en fonctionnement interpelle localement comme partout en France, clients, associations environnementales et Pouvoirs publics, encore plus lorsque les enjeux environnementaux et les risques de pénuries nous invitent à préserver les ressources énergétiques.

Eté comme hiver, la fermeture des portes des magasins permet de préserver ces ressources et d'économiser significativement leur consommation (environ 20%), nécessaire au fonctionnement de la climatisation ou du chauffage selon les saisons. **C'est pourquoi et avant qu'un décret ne le réglemente à court terme, la Ville de Troyes souhaite étendre sa charte des bonnes**

pratiques à la fermeture des portes des boutiques lorsque la climatisation ou le chauffage fonctionnent. Une démarche de sensibilisation, qui invite aussi les clients à adopter ces bons réflexes lorsqu'ils rentrent ou sortent.

Pour ce faire, les commerçants sont invités à signer en ligne une charte : troyes.fr > au quotidien > commerces / artisanats

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr